

Dominique GODBILLE
Maire

Le mot du Maire

“ L’automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur ”.
Albert Camus.

Chers habitants,

Petit à petit, nous avançons, nous avançons, avec ceux qui veulent bien oeuvrer avec nous, pour Marle.

- Les travaux, après de longs mois d’attente, commencent : tampons renouvelés dans les rues qui en avaient besoin, enfouissement des réseaux dans la rue des Moulins et nous espérons bientôt aussi la coupe des arbres dangereux aux remparts. Nous devons remettre en valeur ce site. Les travaux d’urgence de l’église sont toujours reportés non seulement par manque de matériaux mais aussi par manque de main d’oeuvre.

Depuis septembre :

- Arrêt supplémentaire de bus à la gare, desservant les écoles et le collège
- Exacode, société habilitée à faire passer l’examen du code de la route, sera présente deux fois par mois, les mardis après-midi, selon les demandes, à la salle Louis Juvet. Ceci permettra aux personnes de Marle et environs de passer cet examen à Marle sans l’obligation de déplacement à Laon.
- La venue du camion piscine, centre aquatique mobile, fut un franc succès. Les enfants, parents, enseignants, inventeurs ont été enchantés. Nous pouvons remercier les enseignants, la directrice de l’école pour leur investissement, la Région pour la mise à disposition de ce camion piscine, les employés municipaux pour la mise en place et le nettoyage journalier. Les plus grandes chaînes de télévision (TF1, France2, France 3, BFMTV, M6, ...), de radio (france info, france bleu, écho FM), des journaux nationaux et régionaux (Aujourd’hui en France, Journal Picard, La Thiérache.... De nombreux élus : maires, députés, présidents de régions, ... associations diverses ont fait le déplacement. Marle est dorénavant mieux connue dans toute la France et de façon positive et c’est cela l’important. Une centaine d’enfants ont pu bénéficier de cette action et acquérir sans appréhension une aisance dans l’eau. Cela facilitera l’apprentissage de la natation, le but ultime étant de sauver des vies.
- Une formation pour les anciens, en collaboration avec le Pays de la Serre, s’est déroulée au Local Armstrong. L’objectif était de se familiariser avec l’outil informatique.
- Le GEIQ (Groupement d’employeurs pour l’insertion et la qualification) a rencontré des candidats de Marle et du secteur en prenant en compte des C.V. envoyés par la mairie.
- Des permanences des impôts ont lieu à la mairie : * pour les habitants de Marle et du secteur (indiquées sur notre site ou affichées dans les panneaux de la ville avant les différentes déclarations (impôts, taxes foncières, ...)

* pour les maires des communes environnantes.

Il faut préciser que les taxes foncières de cette année seront dues normalement en février.

Une de nos priorités sera de remettre des services aux habitants de Marle et de son canton.

La communauté de communes, lors de son précédent mandat, avait prévu l’installation de micro-crèches et ludothèques à Crécy et Marle. La ludothèque et micro-crèche de Marle devraient être fonctionnelles début 2022.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement le Comité des Fêtes pour la très bonne organisation de la fête communale. Les habitants rencontrés m’ont fait part de leur satisfaction quant à la fête et au feu d’artifice. C’était une des premières sorties après l’épidémie. C’était un plaisir pour nous de vous offrir ce bel ensemble. Ce fut une belle réussite. D’autres animations auront encore lieu suivant bien sûr la progression ou non de l’épidémie. Redonner de la vie à notre cité est aussi important.

Nous vous souhaitons les meilleurs fêtes de fin d’année possible et prenez soin de vous.

“ Ce n’est pas la méchanceté des méchants qui me fait peur mais le silence des justes ”. Gandhi.

Cordialement, le Maire, Dominique GODBILLE

MAIRIE DE MARLE

Tél : 03.23.21.75.75 - Fax : 03.23.21.59.87

Horaires secrétariat :

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00

Samedi : 09h00-12h00 les 1^{ers} et 3^{èmes} Samedis de chaque mois, pour les CNI - Passeports et Cantine

Courriel : contact@ville-marle.fr

Site internet : <https://www.ville-marle.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/villedemarle>

Vos élus à votre écoute :

- **le Maire** : Dominique GODBILLE
sur rendez-vous au : 03.23.21.75.75
- **les Adjoints** sont disponibles sur rendez-vous
les samedis matins de 9h à 12h
- **le CCAS** : Liliane PERTIN
Le 1^{er} Samedi du mois sur rendez-vous
en Mairie de Marle
- **Permanence Insertion** : Karine LAMORY
Le 1^{er} Samedi du mois sur rendez-vous
en Mairie de Marle
- Distribution **Banque Alimentaire** :
les 2^{èmes} Mardis et 4^{èmes} Mercredis du mois
de 9h30-10h30 à la Chapelle Saint-Nicolas

- **les Conseillers Départementaux** : en Mairie
Pierre-Jean VERZELEN - Isabelle ITTELET
les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis du mois de 11h à 12h
- **CDAD de l’Aisne**: Conseil Départemental
d’Aide au Droit - Aide Juridique gratuite
tél : 03.60.81.30.10
- **Clésence** : apt 1 Résidence Mozart 1, impasse P.Soupault
Les Mercredis de 13h30 à 16h30
Accompagnement dans la recherche d’un logement
- **France Victimes 02** : sur Rendez-vous au :
03.23.20.65.61
- **SoliHa** : Rénovation - Energie / en Mairie
1^{er} mardi du mois de 9h30 à 10h30

- **SoliHa** : Amélioration de l’habitat / en Mairie
3^{ème} mercredi du mois de 15h30 à 16h30
- **Permanence Infirmière PMI** : 03.23.24.88.02
les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis du mois
de 9h30 à 11h30 en Mairie de Marle
- **DIPAS** : 03.23.24.68.40
- **GEIQ** (accès à l’emploi) Sur rendez-vous
au : 03.23.80.05.00 - contact@epe-geiq.fr
www.epe-geiq.fr / www.facebook.com/geiqilaon
- **S.A.T.T** (recherche d’un service d’entretien extérieur intérieur,
petits travaux ...) : 06.72.40.19.11 - 03.23.07.18.18
ou recherche d’un emploi : saat02@wanadoo.fr

TAXES FONCIERES

Ce qui change cette année en matière de fiscalité des ménages.



Taxes Foncières	Commune	Département
Taxes 2020	19,36 %	31,72 %
Taxes 2021	51,11 %	0 %

Comme indiqué dans le tableau, la ville de Marle n'a pas augmenté les taux d'imposition.

En effet dans le cadre de la réforme des impôts locaux, le département ne percevra plus la taxe foncière, ainsi le taux 2020 du département vient s'ajouter à celui de la commune.

Suite à un incident technique, la transmission tardive du nouveau calcul engendre un retard dans les prélèvements.

ETAT CIVIL



Du 1^{er} Janvier
au 31 Mai 2021

Du 1^{er} Juin
au 09 Août 2021

Du 10 Août
au 23 Nov. 2021

16 décès

5 décès

10 décès

0 mariage

1 mariage

0 mariage

3 pacs

2 pacs

2 pacs

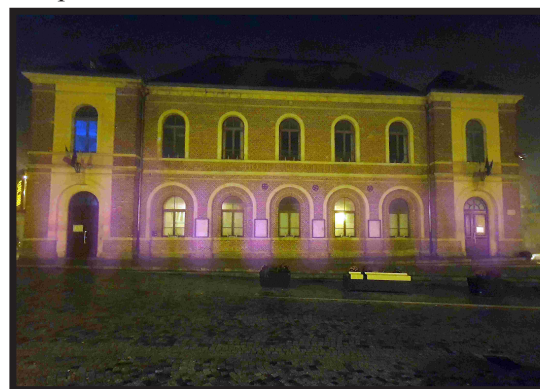
8 naissances

6 naissances

6 naissances

OCTOBRE ROSE

La Mairie de Marle en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de la Serre a participé à l'action Octobre Rose.



OPERATION - AIDONS NOS COMMERCANTS

Tous les marlois ne sont pas encore venus chercher leurs bons ! Venez nous vous attendons !

Suite à l'impact de la pandémie liée à la Covid-19 sur nos commerces de proximité, le Conseil Municipal de MARLE, en lien avec le CCAS, avait décidé de mettre en place l'opération " **aidons nos commerçants** " en distribuant des chèques cadeaux à hauteur de 10 € par foyer.

Cette opération touche à sa fin, ce fut un franc succès avec une aide directe aux commerçants de 5825 €.

Le retour des commerçants est positif, nous les remercions d'avoir participé à cette opération.

N'oubliez pas, il vous reste jusqu'au 15 décembre 2021 pour les utiliser.

Thomas NOWAK

BIENVENUE A MARLE

Food Truck Hamburger - Le jeudi soir - Place du Bail

Chris-D Motoculture - Réparations, ventes et entretiens de vos matériels espaces verts, motocultures et cycles. Allée d'Haudreville : 03.64.16.64.94

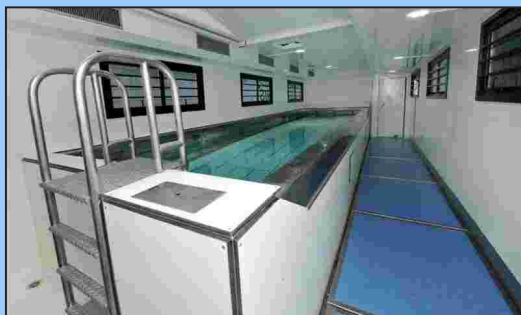
Déménagement du "ALDI" : Désormais Route Nationale 2 - Carrefour de la Grenouille

NOUVEAU Magasin "LECLERC EXPRESS" : Avenue du Général De Gaulle (Anciennement ALDI)

Hypnothérapeute : Mr Laurent Benjamin - 1, Avenue Carnot - Tél : 07.67.51.62.91

L'école de MARLE compte cette année 300 élèves répartis en 13 classes plus un dispositif ULISS.

La phase expérimentale du centre aquatique mobile mis en place dès la rentrée scolaire fut un réel succès.



La Directrice ainsi que l'équipe enseignante ont pris un réel plaisir à accompagner les élèves lors de cet apprentissage.

Les parents et les enfants étaient ravis de ce concept et ont apprécié sa venue dans notre ville.

La séance d'évaluation effectuée au Dôme de LAON a permis de conclure que ces 10 séances de 45 minutes dans l'eau ont permis aux élèves d'acquérir une aisance aquatique. Cette phase expérimentale a été très médiatisée, ce concept fut cité sur les radios et dans la presse. Nous avons également pu voir notre belle ville aux journaux télévisés et entendre parler d'elle.

Le protocole sanitaire est toujours en place sur les différents sites. Une campagne de tests salivaires a eu lieu le mardi 12 octobre 2021.

185 tests salivaires ont été effectués sur les élèves de l'école élémentaire et le personnel volontaire.

Tous se sont révélés négatifs. Le port du masque pour les élèves de classes élémentaires est de nouveau obligatoire depuis le lundi 15 novembre 2021.

Noël approche à grands pas et nous serons heureux de rendre visite aux élèves avant les vacances d'hiver afin de leur apporter un petit présent.

Sylvie ROUAN

BUS SCOLAIRE



BUS - LIGNE N°325 - LIGNE ECOLES

PRIMAIRE ET MATERNELLES



CHATILLON-LÈS-SONS / MARLE : BOIS JOLI

JOURS DE FONCTIONNEMENT		
Communes	Points d'arrêt	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
Service 1		
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S - ABRI	08h12
SONS ET RONCHERES	SONS ET R. - PLACE	08h14
MARLE	MARLE - GARE	08h27
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY / S M. - FACE ABRI PL VERD	08h32
MARLE	MARLE - EC. PRIM J. FERRY	08h43
	MARLE - ECOLE REMPARTS	08h45
	MARLE - ECOLE BOIS JOLI	08h50

MARLE : REMPARTS / SONS-ET-RONCHÈRES

JOURS DE FONCTIONNEMENT		
Communes	Points d'arrêt	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
Service 1		
MARLE	MARLE - ECOLE REMPARTS	16h30
	MARLE - ECOLE BOIS JOLI	16h37
	MARLE - EC. PRIM J. FERRY	16h43
	MARLE - GARE	16h47
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S - ABRI	16h55
SONS ET RONCHERES	SONS ET R. - PLACE	16h58

BUS - LIGNE N°325 - LIGNE COLLÈGE

COLLÈGE

JACQUES PREVERT

ROGNY / MARLE : COLLÈGE

JOURS DE FONCTIONNEMENT				
Communes	Points d'arrêt	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI		MERCREDI
		Service 1	Service 2	
ROGNY	ROGNY - MAIRIE ABRI	06h52	06h52	
THIERNU	THIERNU - PLACE ABRI	06h57	06h57	
MARLE	MARLE - GARE	07h01	07h01	
MARCY SOUS MARLE	MARCY / S M. - MAIRIE	07h06	07h06	
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S - ABRI	07h15	07h15	
SONS ET RONCHERES	SONS ET R. - PLACE	07h18	07h18	
ERLON	ERLON - SALLE COMMUNALE	07h27	07h27	
MARLE	MARLE - COLLEGE	07h35	07h35	

MARLE : COLLÈGE / ERLON

JOURS DE FONCTIONNEMENT			
Communes	Points d'arrêt	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	MERCREDI
Service 2			
MARLE	MARLE - COLLEGE	17h15	12h20
THIERNY	THIERNY - PLACE ABRI	17h20	12h25
ROGNY	ROGNY - MAIRIE ABRI	17h27	12h32
MARLE	MARLE - GARE	17h36	12h41
MARCY SOUS MARLE	MARCY / S M. - MAIRIE	17h42	12h47
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S - ABRI	17h47	12h52
SONS ET RONCHERES	SONS ET R. - PLACE	17h50	12h55
ERLON	ERLON - SALLE COMMUNALE	17h57	13h02

ARRÊTS DE BUS

LIGNE N° R731

Le 2ème Mardi du mois pour le Marché Franc
et le Vendredi matin pour le petit Marché

Communes	Points d'arrêt	-m--v--
Service 1		
MARLE	MARLE - 11 AVENUE CARNOT	11h38
	MARLE - 56 AVENUE CHARLES DE GAULLE	11h40
	MARLE - ANC. GENDARMERIE	11h45
MARCY SOUS MARLE	MARCY / S M. - MAIRIE	11h51
ERLON	ERLON - SALLE COMMUNALE	11h54
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S - FACE ABRI	12h00
SONS ET RONCHERES	SONS ET R. - ABRI	12h02
HOUSSET	HOUSSET - HOUSSET	12h11
LA NEUVILLE HOUSSET	LA NEUVILLE H. - MAIRIE	12h14
BERLANCOURT	BERLANCOURT - EGLISE	12h20
MARLE	MARLE - ANC. GENDARMERIE	12h25

NUMEROS D'URGENCE

GRTgaz :

avec fuite ou sans fuite apparente

Tél : 0800 30 72 24

EDF et GRDF

Tél : 0800 47 33 33

VEOLIA EAU

Tél : 09 69 32 35 29

LE COMITÉ DES FÊTES DE MARLE

Depuis notre arrivée au Comité des Fêtes nous avons beaucoup travaillé dans l'intérêt de tous les marlois :

- * en **Août** nous avons organisé une sortie à la mer
- * en **Septembre** dernier la fête communale a connu un véritable succès
- * en **Octobre** nous avons proposé une sortie au rugby et pour les enfants une journée Halloween
- * en **Novembre** nous avons innové avec la marche du Beaujolais qui elle aussi a connu un beau succès

Le **04 décembre** prochain, 3 bus partiront de Marle à destination du Marché de Noël de Strasbourg et nous organiserons les **11 et 12 Décembre prochain un Marché de Noël en Centre Ville** avec un programme d'animations chargé pour les fêtes de fin d'année. (voir tract glissé à l'intérieur de ce journal).

Le **Jeudi 16 décembre** prochain, nous offrirons un spectacle de **Noël aux enfants qui aura lieu dans les écoles**, pour être en conformité avec les mesures sanitaires.

Enfin, nous vous demandons de participer à la mise en couleur de notre ville pour les fêtes de Noël, en décorant vos balcons, façades, fenêtres, vitrines. Des surprises vous attendent ... !

Dès notre installation, nous avons décidé de travailler en équipe, dans l'intérêt de tous et nous continuerons dans ce sens.

Pour oublier la période difficile que nous traversons, mettons de la couleur dans nos coeurs et dans nos vies.

Joyeuses Fêtes de fin d'année à tous
Le Président, Pascal MISMAQUE

LES ASSOCIATIONS

Nous avons vécu une période sombre avec la Covid-19, il est temps de recréer un lien social, nos associations sont toujours à la recherche d'adhérents ou de bénévoles pour les soutenir lors des manifestations. N'hésitez pas à nous contacter en Mairie afin de vous mettre en relation avec l'un des responsables de l'association concernée.

Liste des associations : Admr, Comité d'entente des Anciens Combattants, Amam, Amicale des Sapeurs Pompiers, Au Fil du Temps, Bridge Club, Cerf-Vol'Aisne, Comité de Jumelage, Comité des Fêtes, Défense du Bas de Marle, Les Jardiniers, Familles Rurales, Grac et Adamm pour le Musée des Temps Barbares, Gymnastique La Marloise, Marle Sport Handball, Je tu elles, Jeunes Sapeurs Pompiers, Judo Club, K'dance, La Boule Marloise, La Chant'Aisne, La Foulée Liesse Marle, L'Eclaircie, Les Amis des Orgues, Les Amis de l'Eglise de Marle, Les P'tits Marlous, Let's Sing Together, Marle Country, Marle Sport Football, Marle'Tonic, Mighty Angels, Moto-Club de Marle Plomion, Aipecm02, Société de Pêche, Syndicat d'Initiative, Tennis Club, Union Cycliste Marloise.

La Foulée Liesse Marle - Semi-Marathon - Dimanche 13 Mars 2022

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour optimiser l'organisation de la course et participer à l'arrivée, avec plusieurs stands, dans le centre ville de Marle. Contacts : Sandrine BOULME : 06.75.37.24.98 ou Martine BOSELLI : 06.76.33.06.29.

Course Cycliste le week-end de l'ascension - Sur 3 jours - 26-27-28 Mai 2022

Nous étudions en ce moment le parcours afin d'organiser avec le Comité départemental de l'Aisne de Cyclisme une course sur 3 jours dans Marle et les alentours.

Amicalement. Jonathan MOUNY



Depuis plusieurs mois, le CCAS n'a pas la possibilité de satisfaire les demandes financières auprès des personnes en difficultés. Vu les nouvelles restructurations des services publics et de la régie, l'attribution des bons d'urgences est retardée jusqu'à nouvel ordre. Nous espérons résoudre au plus vite ce problème avec les services concernés.

Je tiens à vous informer que ce problème ne remet pas en cause la bonne foi de toutes les personnes qui oeuvrent pour le CCAS.

La commission sociale remercie fortement le club de bridge pour son don très généreux. De gros travaux sont prévus et cette somme sera bien utile. La banque alimentaire a reçu un stock de produits frais (lait, beurre, fromage, charcuterie, surgelés, etc) lors de la fermeture du Leader Price. Merci à Monsieur et Madame Suzanne pour ce geste bienveillant.

Personnellement, je remercie les bénévoles qui m'assistent à la distribution de la banque alimentaire et répondent toujours présents. Je reste à votre disposition.

Cordialement. Liliane PERTIN

DISTRIBUTION BANQUE ALIMENTAIRE 2022

Mardi 11 Janvier et Mercredi 26 Janvier

Mardi 08 Février et Mercredi 23 Février

Mardi 08 Mars et Mercredi 23 Mars

Mardi 05 Avril et Mercredi 20 Avril

Mardi 10 Mai et Mercredi 25 Mai

Mardi 07 Juin et Mercredi 22 Juin

Mardi 06 sept. et Mercredi 21 Sept.

Mardi 11 Octobre et Mercredi 26 Octobre

Mardi 08 Nov. et Mercredi 23 Nov.

Mardi 06 Déc. et Mercredi 21 Déc.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

La distribution des Colis de Noël pour les aînés aura lieu le :

Samedi 11 Décembre 2021 dans la matinée.

Pour les personnes absentes ce jour-là, une permanence aura lieu en Mairie les :

*** Samedi 08 Janvier 2022**

de 09 h 30 à 12 h 00

*** Mercredi 12 Janvier 2022**

de 14 h 00 à 16 h 00

PETITES VILLES DE DEMAIN

Le 25 Septembre 2021 la convention de "Petites villes de demain" a été signée en préfecture.



Nicolas FRICOTEAUX

Président du Conseil Départemental de l'Aisne

Vincent MORLET

Président de la Communauté de Communes Picardie des châteaux

Thomas CAMPEAUX

Préfet de l'Aisne

Carole RIBEIRO

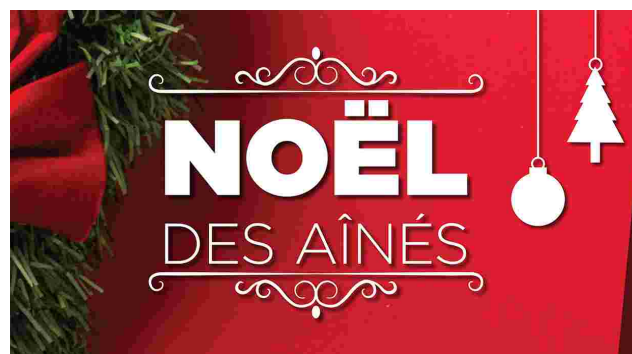
Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la serre

Dominique GODBILLE

Maire de Marle

Alain NGOUOTO

Sous-Préfet de l'Aisne - Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aisne



PERMANENCES CCAS 2022

A partir de Février 2022,
les permanences du CCAS auront lieu le :

1^{er} Samedi du mois

en Mairie de Marle

sur rendez-vous.

LA MEDAILLE DE GUERRE



F. LUBIN - Président du Syndicat d'Initiative
D. GODBILLE - Maire de Marle
J-C BATAILLE - Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants
L.PERTIN - Maire-Adjointe déléguée aux Fêtes Patriotiques

C'était il y a 100 ans.

La ville de Marle s'est vu remettre la croix de guerre le 6 novembre 1921.

Longtemps mise à l'écart, elle a été retrouvée au milieu des archives municipales, il y a une dizaine d'années, puis rénovée.

Elle vient de regagner sa place dans la salle d'honneur de la mairie. Décoration française, elle a été instituée par la loi du 8 avril 1915 pour commémorer des faits de guerre.

Le texte situé au bas du document dit : « Marle a été au cours de la guerre l'objet de fréquents bombardements par avions et par canons. Malgré la misère et les privations infligées par un ennemi sans pitié et les dommages qu'elle a subis, n'a cessé de conserver une foi inébranlable dans la victoire de nos armées ».

Citation au Journal officiel du 9 juillet 1921.

Le dimanche 6 juillet 1921 les festivités à laquelle tous les Marlois furent invités, se dérouleront sous la présidence du général BERDOULAT, gouverneur militaire de Paris, assisté du préfet de l'Aisne et des politiques de l'époque. Cette remise officielle de la croix de guerre s'effectua sur la place du Bail.

Le soir, un bal public et gratuit, place de l'hôtel de ville par la musique municipale clôtura la journée.

Henri BONGUI.



C'est une croix en bronze soutenue par deux épées en sautoir. Le ruban vert à liseron rouge sur chaque bord et divisé verticalement par des filets rouges, est orné d'une palme en bronze.

MUSEE DES TEMPS BARBARES

Les Animations programmées pour 2022 :

*Rencontres Mérovingiennes
en costumes d'époque :*

16 - 17 - 18 AVRIL

21 - 22 MAI

16 - 17 JUILLET

13 - 14 - 15 AOÛT

10 - 11 SEPTEMBRE

Journées Européennes de l'Archéologie :

Pas d'animation en costumes

Visites guidées du site et

initiation à la Fouille

Archéologique

18 - 19 JUIN



BIBLIOTHÈQUE



Horaires d'ouverture public

Mercredi : 13 h 30 à 18 h 00

Vendredi : 09 h 00 à 12 h 00

Samedi : 14 h 00 à 17 h 00

Service à domicile

*1^{er} Mercredi de chaque mois
de 09 h 30 à 12 h 00*

Ludothèque durant les vacances scolaires

*Mardi - Jeudi - Vendredi
de 14 h 00 à 17 h 00*

CATALOGUE EN LIGNE

Sur le site de la ville : **www.ville-marle.com**

dans : Services/culturels/la bibliothèque municipale

Pour réserver en ligne

vous avez besoin de votre N° d'adhérent

+ votre mot de passe (date de naissance (JJ/MM))

Informations au : **03.23.20.56.77**

LES TAMPONS

Les travaux de réfection des tampons des Rues du Docteur Galoy, Avenue Charles de Gaulle, Avenue Carnot, Cyrille Liébert et de la Sucrerie ont été réalisés avec un peu de retard, dû à une difficulté d'approvisionnement en matériel. Action menée par le conseil municipal afin de régler les gênes occasionnées par le bruit de ces tampons lorsque les véhicules roulaient dessus. Les travaux n'ont pas été réalisés correctement et des défauts sont apparus très rapidement. Nous vous informons que nous avons déjà pris contact avec les responsables de l'entreprise afin de régler ce problème au plus vite et nous nous excusons de ce désagrément. Le montant des travaux s'élève à 28 872 €.



UNE BALAYEUSE

Achat d'une balayeuse

Avec la problématique de l'entretien et du balayage des rues, le conseil municipal envisage l'achat d'une balayeuse autoportée.

Ce matériel permettrait un passage une fois par semaine dans chaque rue et contribuerait au désherbage qui devient chaque année de plus en plus compliqué du fait de notre démarche zéro phyto.

Nous souhaitons par le biais de cet achat garantir des rues propres et agréables au quotidien à tout un chacun.



PARC DE JEUX

Nous informons les Marlois que la commission travaux a décidé d'installer des jeux pour les enfants dans l'espace vert situé dans la Rue des Moulins en contre bas de la route. Ces jeux seront installés début 2022 par les Services Techniques et seront accessibles à tous.



L'HIVER ARRIVE

Les bons gestes :

Avec l'arrivée du froid, la commune rappelle qu'en période de neige ou de verglas, chacun est responsable du déneigement du trottoir situé devant la façade de son habitation (c'est une obligation légale).

En cas de chute de neige ou de verglas, il vous faudra : « balayer et gratter le trottoir sur toute sa largeur, ou sur une largeur de 2 mètres en l'absence de trottoir. Cela sur toute la longueur de la façade de l'immeuble ». Des passages doivent être aménagés pour accéder à son entrée.

Nous rappelons également que le déneigement des rues dans une commune n'est pas chose simple du fait de leurs largeurs parfois exiguës, de leurs tracés mais aussi des véhicules stationnés sur les côtés.

Une neige tassée par le passage des véhicules est également plus difficile à dégager qu'une neige non tassée. C'est pourquoi nous vous demandons d'être le plus compréhensif possible lors des épisodes neigeux ou de verglas et sachez que la Mairie et les Services Techniques mettent tout en œuvre à chaque fois pour réagir au plus vite et vous permettre de circuler en toute sécurité.

Dans un monde où l'individualisme fait foi, nous vous demandons de l'indulgence et du soutien à l'encontre des agents qui se démenent pour vous.

Merci. Anthony SEROUART

SECURITE

Un arrêté municipal interdit strictement de monter sur la tour des remparts située ruelle des remparts, de s'y asseoir et ceci pour des raisons de sécurité.



FAIRE DU FEU



DEPÔTS SAUVAGE

Un arrêté municipal interdit les dépôts sauvages sur la commune de Marle.



Ne suivez pas les mauvais exemples d'incivilités!
Ne déposez pas vos articles si les bennes sont pleines !
Merci de votre compréhension.



LE DEMARCHAGE A DOMICILE

Un arrêté municipal réglemente les activités de démarchages à domicile et l'établissement de contrats hors établissement commercial.

Le démarchage est possible avec une demande d'autorisation préalable auprès des services municipaux de la ville ou du policier municipal. Les démarcheurs doivent être en mesure de vous présenter l'autorisation signée par le Maire. Ce démarchage ne pourra s'effectuer que :

du Lundi au Vendredi de 09h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h.

Il sera interdit le week-end et les jours fériés.

HORAIRES DECHETTERIE



Horaires de la déchetterie

Jours	Horaires
Lundi	9h-12h/14h-18h
Mardi	14h-18h
Mercredi	9h-12h/14h-18h
Jeudi	14h-18h
Vendredi	9h-12h/14h-18h
Samedi	9h-12h/14h-18h

Fermeture à 17h du 1er Nov au 31 Mars

Tél : 03.23.21.67.30

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets verts issus des jardins est INTERDIT !



PETIT RAPPEL



Le policier municipal vous rappelle qu'il est très dangereux de faire de la roue arrière en vélo surtout sur la voie publique.

LES POUBELLES



Faire attention à ne pas rater la poubelle !

DEJECTION CANINE

Tant que votre chien n'est pas capable de ça !
C'est à VOUS DE RAMASSER !

Vous la laissez sur place !
vous êtes passible d'une amende !



BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté préfectoral : article 20

* Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

du Lundi au Samedi :
de 9h à 12h
et 14h à 19h
les Dimanches
et jours fériés :
de 10h à 12h